

**LIVRET DU JEUNE**

# VINCENTIEN

**3- 18 ans**

Comment bien réussir sa rentrée à

*Saint-Vincent-de-Paul*



Mairie de Saint Vincent de Paul  
Service Enfance et Jeunesse



# Sommaire

1. Édito

2. Les écoles communales

3. Les accueils municipaux

4. Les associations sportives et culturelles

5. Les structures de loisirs

**Chers jeunes habitants, chers parents,**

**C'est avec un grand plaisir que la commune de Saint Vincent de Paul vous accueille et vous donne les moyens d'un quotidien riche, sécurisé et diversifié.**

**Ce livret du jeune vincentien a été conçu pour vous afin de vous accompagner dans l'accès aux services qui vous sont spécifiquement dédiés.**

**Vous trouverez ici des informations sur l'organisation des écoles, les accueils municipaux périscolaires, le centre de loisirs et l'espace Jeunes, mais aussi les associations sportives et les lieux de loisirs.**

**Nous croyons fermement que la jeunesse est l'avenir de notre commune, c'est pourquoi nous proposons un cadre de vie épanouissant et stimulant.**

**Notre Projet Educatif De Territoire s'est donné pour mission de favoriser le vivre ensemble, développer l'implication citoyenne des enfants et des jeunes, et maintenir l'offre éducative, culturelle et sportive pour tous.**

**Aussi je souhaite que ce livret vous facilite les démarches et permette un lien essentiel entre vous et nous.**

**Bonne lecture !**

**Sylvie BEZIAT RICARD**

**Adjointe au maire  
en charge de l'enfance, la jeunesse et la  
citoyenneté**

# Les écoles communales

École Maternelle du Bourg: PS, MS

## *La semaine d'école*

*Lundi, mardi, jeudi, vendredi*

<b>7h30 à 8h40</b>	<b>Accueil municipal</b>
<b>8h50 à 12h05</b>	<b>Classe</b>
<b>12h05 à 13h40</b>	<b>Pause méridienne sieste ou ateliers</b>
<b>13h40 à 16h25</b>	<b>Classe</b>
<b>16h25 à 18h30</b>	<b>Accueil municipal</b>

*Accueil municipal du matin : 7h30 à 8h30 dans la salle d'accueil*

8h40 à 8h50 accueil des élèves en classe par les enseignants

*Pause méridienne: 12h05 à 13h40*

12h05 à 12h10 **ouverture du portail** pour les élèves externes.  
passages aux toilettes pour les demi-pensionnaires.

12h15 à 13h00 repas

13h00 à 13h40 animation de la pause méridienne ou sieste

13h30 à 13h40 **ouverture du portail** pour les retours des externes.

*Accueil municipal du soir 16h15 à 18h30*

16h25 à 16h30 **ouverture du portail**. Les enfants sont récupérés dans les classes.

16h30 à 18h30 goûter et accueil libre du soir

16h40 départ du bus





## École de Buglose: CE1, CE2



### *La semaine d'école* *Lundi, mardi, jeudi, vendredi*

<b>7h30 à 8h55</b>	<b>Accueil municipal</b>
<b>9h05 à 12h20</b>	<b>Classe</b>
<b>12h20 à 13h55</b>	<b>Pause méridienne</b>
<b>13h55 à 16h40</b>	<b>Classe</b>
<b>16h40 à 18h30</b>	<b>Accueil municipal</b>

#### *Accueil municipal du matin : 7h30 à 8h55*

les enfants devront se signaler auprès des animateurs dès leur arrivée  
8h55 à 9h05 accueil des élèves au portail par les enseignants

#### *Pause méridienne: 12h20 à 13h55*

12h20 à 12h25 **ouverture du portail** pour les élèves externes  
passages aux toilettes pour les demi-pensionnaires

12h25 à 13h10 repas

13h10 à 13h40 animation de la pause méridienne

13h45 à 13h55 **ouverture du portail** pour les retours des externes sous la surveillance des enseignants

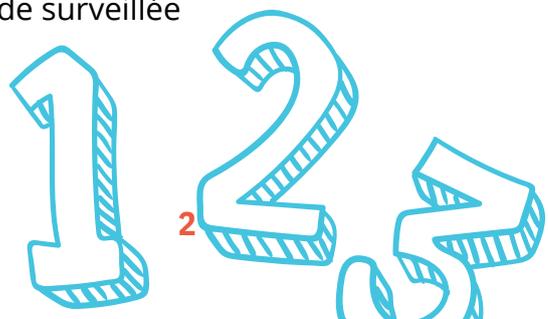
#### *Accueil municipal du soir 16h40 à 18h30*

16h40 à 16h45 **ouverture du portail** pour les enfants ne participant pas aux ateliers et aux accueils du soir

17h00 départ du bus

17h00 à 17h45 ateliers périscolaires ou accueil libre du soir

17h45 à 18h30 accueil libre du soir et/ou étude surveillée



# Les écoles communales

École élémentaire du Bourg: CE2, CM1, CM2

## La semaine d'école

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

7h30 à 8h40	Accueil municipal
8h50 à 12h20	Classe
12h20 à 14h00	Pause méridienne
14h00 à 16h30	Classe
16h30 à 18h30	Accueil municipal

### *Accueil municipal du matin : 7h30 à 8h50*

Les enfants devront se signaler auprès des animateurs dès leur arrivée  
8h40 à 8h50 ouverture du portail élémentaire et accueil des élèves par les enseignants

### *Pause méridienne: 12h20 à 14h00*

12h20 à 12h25 ouverture du portail pour les élèves externes.

passages aux toilettes pour les demi-pensionnaires.

12h20 à 12h50 animation de la pause méridienne

12h50 à 13h35 repas

13h35 à 13h55 animation de la pause méridienne

13h55 à 14h00 ouverture du portail pour les retours des externes sous la surveillance des enseignants

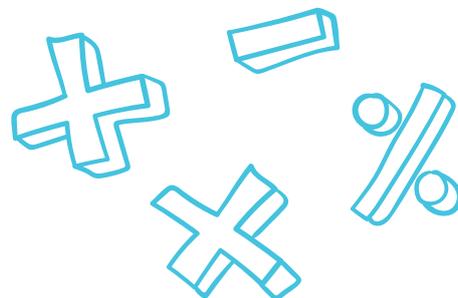
### *Accueil municipal du soir 16h30 à 18h30*

16h30 à 16h35 ouverture du portail pour les enfants ne participant pas aux ateliers et aux accueils du soir

16h40 départ du bus

16h45 à 17h30 ateliers périscolaires ou accueil libre du soir

17h30 à 18h30 accueil libre du soir et/ou étude surveillée



# (suite)

École de Téthieu: GS,CP, CE1

## *La semaine d'école*

*Lundi, mardi, jeudi, vendredi*

7h30 à 8h50	Accueil municipal
9h00 à 12h30	Classe
12h30 à 14h00	Pause méridienne
14h00 à 16h30	Classe
16h30 à 18h30	Accueil municipal

**La commune de Téthieu vous informera plus précisément du règlement de ses accueils**



# Le transport scolaire

## » Gratuité des transports scolaires

Pour bénéficier du service de transport scolaire gratuit, une inscription sur le site [www.trans-landes.fr](http://www.trans-landes.fr) est obligatoire jusqu'à la mi-juillet.

Lundi, mardi, jeudi, et vendredi matin		Lundi, mardi, jeudi, et vendredi soir	
Départ Ecole de Buglose	8h20	Départ Ecole du Bourg	16h40
Départ Ecole de Téthieu	8h30	Arrivée Ecole de Téthieu	16h50
Départ Ecole du Bourg	8h40	Arrivée Ecole de Buglose	17h00
Départ Ecole de Téthieu	8h50	Arrivée Ecole de Téthieu	17h10
Arrivée Ecole de Buglose	8h55	Arrivée Ecole du Bourg	17h20

# Les accueils municipaux

Tarifs régulièrement actualisés sur :

<https://www.saintvincentdepaul.fr/vie-pratique/enfance-et-jeunesse/les-tarifs>

## » Les accueils périscolaires éducatif municipaux

Les **accueils périscolaires éducatifs** sont déclarés auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports et remplissent les conditions d'encadrement réglementaires afin d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants. Ils disposent d'un **Projet Pédagogique**, respectent les objectifs éducatifs du **Projet Educatif de Territoire** et proposent des temps de loisirs et de découverte; ils bénéficient d'une aide financière sous forme de prestation de service de la part de la CAF, de la MSA, du département et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.



## Les accueils libres du matin et du soir

Payants et sans réservation, ils permettent aux parents qui travaillent de déposer ou récupérer leur enfant en dehors des horaires d'école. Les enfants sont accueillis par du personnel municipal (agents de service, ATSEM et animateurs diplômés) qui assure la surveillance, dans les locaux adaptés qui permettent le jeu libre. Du matériel est mis à disposition afin que chacun puisse trouver sa propre occupation. Un temps est aménagé pour permettre le goûter des enfants qui partent tard.



## La pause méridienne

Consiste en un temps libre proposé avant et/ou après le repas, surveillée et encadrée par les animateurs qui mettent à disposition du matériel et organisent des jeux.

## Les ateliers périscolaires

Sur inscription volontaire, ils sont intégrés aux accueils libres du soir. Les objectifs pédagogiques sont principalement de permettre la découverte de nouvelles activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Les ateliers sont encadrés par des animateurs diplômés, accompagnés parfois d'intervenants extérieurs spécialisés.



## L'étude surveillée

Elle est proposée aux enfants qui souhaitent faire leurs devoirs. Elle est encadrée par un personnel municipal qui assure le calme dans la salle dédiée. Elle ne propose pas d'accompagnement au travail scolaire.



# L'accueil du mercredi



L'accueil du mercredi prend en charge les enfants de 7h30 à 18h30 dans les locaux de l'école du Bourg. Ce temps, sur inscription payante, intègre le repas et le goûter. Des activités de loisirs et découverte sont proposées aux enfants sans obligation de participer. un temps de repos est mis en place pour les plus jeunes. Les enfants peuvent arriver jusqu'à 9h30 et partir dès 16h30 après le goûter. Ce temps est compatible avec les activités extrascolaires éventuelles ( se renseigner auprès du service enfance-jeunesse).

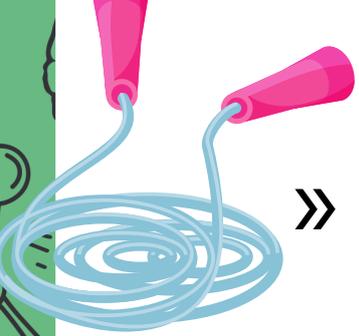


## LE DOSSIER ADMINISTRATIF SUR LE PORTAIL FAMILLES

Un dossier unique et obligatoire permet d'accéder à l'ensemble des services municipaux: restauration scolaire, accueils périscolaires et accueil de loisirs des vacances.

La création de ce dossier se fait en mairie auprès de la coordinatrice enfance jeunesse, Caroline DUBERNET.

Toutes les réservations, facturations et règlements se font **via le portail familles**.



## » Les accueils de loisirs municipaux

L'accueil de loisirs 3 à 12 ans situé dans l'école du Bourg

### *Fonctionnement*

L'accueil de loisirs ouvre ses portes les mercredis durant les périodes scolaires et du lundi au vendredi pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été (durant 6 semaines) et d'automne, de 9h30 à 16h30 dans les locaux de l'école maternelle du Bourg. Il accueille les enfants dès l'âge de 3 ans et jusqu'à 12 ans. Un accueil est possible dès 7h30 et jusqu'à 18h30 pour les familles qui travaillent.

L'accueil à la demi-journée est proposé uniquement les mercredis.

L'accueil de loisirs est fermé les 2 dernières semaines d'été et durant les vacances de fin d'année.

Lors des activités spécifiques (sortie, camping, piscine, etc.) une autorisation parentale est demandée, dans laquelle seront précisés les conditions et les tarifs.

Les médicaments accompagnés d'une ordonnance devront être confiés à la direction pour être administrés aux enfants. En cas d'accident, les parents autorisent la directrice à prendre toutes les mesures d'urgence, à confier l'enfant au SAMU ou à le conduire à l'hôpital le plus proche.

L'encadrement correspond aux normes préconisées par la réglementation.

L'équipe est formée et diplômée selon les quotas imposés.



### *Mode de réservation et paiement*

Chaque enfant devra avoir un dossier complet sur le Portail familles et avoir réservé ses présences avant le séjour. Tout dossier incomplet bloque les réservations.

Le prix de journée comprend les activités, le repas et le goûter.

## » L'espace Jeunes



A partir de 11 ans

situé à la maison des Barthes, rue du Pouy



### Fonctionnement

L'espace Jeunes est ouvert à tous les jeunes Vincentiens ou Téthiliens dès leur rentrée au collège sans limite d'âge. Il ouvre ses portes durant les vacances d'hiver, de printemps, été et automne, et les mercredis après-midi

### Les horaires

Du lundi au vendredi (vacances scolaires), les après-midis de 13h30 à 18h30 et le mercredi (hors vacances scolaires) de 13h30 à 17h. \*

- sous réserve de modification en fonction du programme réalisé en concertation avec les jeunes (sortie, soirée, mini-camps...)



### L'inscription

A l'inscription, une participation annuelle en fonction du quotient familial, est demandée aux familles afin de couvrir les frais d'accueil informel. Lors des sorties, d'interventions de prestataires ou d'activités particulières, il sera demandé une participation supplémentaire. Le dossier est constitué en mairie puis accessible sur le portail Familles pour les réservations

### Les activités

Les activités proposées sont en lien avec le projet pédagogique établie par l'équipe d'animateurs. Une activité ou une sortie par semaine est proposée au jeunes. Le programme est établi pour une période d'une ou deux semaines.

### Les tarifs

Calculé en fonction du quotient familial d'octobre N-1, le tarif varie entre 12.50 et 25,00 €

# Les associations de la commune

## LE FOOTBALL: FC POUY

**Président: Henri REIS**

riton\_40@hotmail.fr

De 5 à 18 ans + seniors

## LE BASKET: UJSBP

**Présidente: Véronique DESCLAUX**

basketujsbp@gmail.com

Salles de Buglose et Pontonx sur adour

## LA COUNTRY: LES BOOGIE BOOTS COUNTRY

**Présidente: Mijo COLOGNI**

boogiebootscountry40@gmail.com

## LA DANSE: SECTION DANSE DE SALON

**Présidente: Audrey LEVIVIER**

latinesectiondanse@gmail.com

## L'ÉQUITATION: LES BALZANES

**Président: Vincent VILAIN**

associationdesbalzanes@gmail.com

## SAINT VINCENT DE PAUL KUZURE JUDO

**Président: Gregory FALGAS**

stvincentdepaulkuzurejudo@gmail.com

## LA PÉTANQUE: CLUB BOULISTE

**Président: Joachim Nogueira**

laglaciere.petanque@gmail.com

## LE TENNIS CLUB SAINT VINCENT DE PAUL

**Président: Nicolas DARRACQ**

svptennisclub40@gmail.com

## LE GASCON: AGRAD'OC

**Président: Jacques OLIVIER**

agradoc40990@gmail.com

06.21.51.89.22

De 6 à 11 ans

Découverte du gascon et de la culture au travers d'ateliers ludiques: apprendre des mots en jouant, comptines, saynètes, danse traditionnelles.

## L'HARMONIE

**Président: Damien BONICARD**

contact@harmoniesvdp.fr

## L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE

Directeur: Yves Laulom

ecole.musique@saintvincentdepaul.fr

Dès 7 ans ou entrée en CE1:

-Formation musicale (solfège) la 1<sup>ère</sup> année-cours les mercredis de 10h15 à 10h45

-Formation musicale et instrumentale en 2<sup>ème</sup> année

Possibilité de location d'instrument pendant 2 ans

# Les structures de loisirs

## Le city Park

Place de la Laïcité au Bourg, accessible à tous tout en laissant une priorité aux écoles, au centre de loisirs et à l'espace Jeunes

## Une aire de jeux 6-11 ans

Située dans le jardin de l'accueil périscolaire de Buglose, accessible à tous tout en laissant une priorité à l'école et à l'accueil de loisirs

3 sentiers  
Pedestres et  
VTT

## Le Pump-track



Plan rue du pouy, face à la poste

Les 4 aires de  
jeux pour tout  
petits

Une tyrolienne  
6 ans et +

Lac de la Galcière

2 parcours  
d'orientation

Familial: départ au lac de la Glacière  
Sportif: départ piste de La Hourquie (Buglose)

- Quartier la Chine
- Au bord du Lac de la Glacière
- Quartier Buglose
- Lotissement du Hort



# Autres infos...

## Pour les ados

Couralin et transport scolaire gratuit pour les moins de 18 ans:

<https://www.grand-dax.fr/vivre-au-grand-dax/deplacements-et-transports/transport-scolaire-grand-dax/>

Collège Danièle Mitterrand:

 302 chemin.d'Argenton 40990 Saint-Paul-lès-Dax

 05 58 58 77 80



# Autres infos...



## Pour les petits

Assistantes maternelles:

<https://www.landes.fr/assistantes-maternelles-agreees>

La Maison d'Assistantes Maternelles Natur'Eveil:

[mam-natureveil@outlook.fr](mailto:mam-natureveil@outlook.fr)

Micro-crèche Les p'tits Babadins:

[saint-vincent-de-paul@@lespetitsbabadins.com](mailto:saint-vincent-de-paul@@lespetitsbabadins.com)

Association les p'tits Vincentiens:

[lesptitsvincent@gmail.com](mailto:lesptitsvincent@gmail.com)

# Les aides financières

→ Aides communales au permis de conduire,  
Voyages scolaires et colonies de vacances  
(renseignements en mairie)

→ Aides communales pour le **BAFA**  
(renseignements en mairie)



→ Aides départementales



# Nos partenaires



**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION



Département  
des Landes



# Les numéros utiles

## **La Mairie et son service Enfance Jeunesse**

73 rue du Pouy  
05 58 89 91 55  
accueil@saintvincentdepaul.fr  
www.saintvincentdepaul.fr

## **École primaire du Bourg:**

05 58 89 91 91  
e.stvincentdepaul@ac-bordeaux.fr

## **École élémentaire de Buglose:**

05 58 89 91 44  
e.buglose@ac-bordeaux.fr

## **Accueil périscolaire maternelle:**

06 84 67 26 28

## **Accueil périscolaire élémentaire:**

06 76 24 77 96

## **Accueil périscolaire de Buglose:**

06 83 80 32 34

## **La restauration scolaire du Bourg:**

05 58 89 98 99

## **La restauration scolaire de Buglose:**

05 58 89 92 63

## **L'accueil de loisirs 3-11 ans:**

06 76 24 77 96  
enfance.jeunesse@saintvincentdepaul.fr

## **L'espace Jeunes 11-18 ans:**

06 70 25 72 08  
enfance.jeunesse@saintvincentdepaul.fr

